

**ASSOCIATION DE PREVOYANCE SANTE**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922002348

Siège social : Tour Neptune - Case Courrier 2342 –

20, place de Seine – La Défense 1 –

92400 Courbevoie

**ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Sur convocation du Président M. Robert BARGET, les adhérents de l'Association de Prévoyance Santé (ADPS) ont été conviés à se réunir en Assemblée Générale dans sa forme Ordinaire, le jeudi 26 septembre 2019 à 15h, Radisson Blu Hôtel – 63 rue Lucien Faure – Dock – 33300 Bordeaux, par convocation :

- individuelle accompagnant le magazine « Echos Santé » adressé le 28 juin 2019 aux adhérents souscripteurs d'un contrat Santé ou de Prévoyance à titre individuel,
- individuelle envoyée par courriel entre le 4 juillet 2019 et le 16 juillet 2019 aux adhérents titulaires d'un contrat collectif entreprise souscrit auprès d'Allianz,
- individuelle envoyée par courriel le 9 septembre 2019 aux représentants désignés par les entreprises adhérentes ayant souscrit un contrat d'assurance collective en santé ou prévoyance au profit de leurs salariés et ayant fait le choix d'adhérer directement à l'ADPS.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque Administrateur et Adhérent présent lors de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

**Sont présents et ont signé la feuille de présence en qualité d'Administrateurs :**

M. Christian AUGUSTE-DORMEUIL

M. Robert BARGET

M. Alain BERTRAND

M. Joël BOUZIN

Mme Claudine CADIOU

Mme Nathalie CALDEIRA

Mme Marie-Annick CHOLET

M. René CONDAMINE

Mme Catherine COZIGOU

Mme Andrée DEBERT

Mme Anne-Marie FRANFOR

M. Thierry GAILLARD

Mme Françoise GUILHERMET

Mme. Corinne HUGON

M. Alain HORNOY

M. Alain JUCHAT

M. François LEPETIT

M. Philippe MARECHAL

M. Christian MOLINARI

M. Frédéric RATTO

Mme Nathalie THOOL

**Nomination du Secrétaire de séance**

Sur proposition du Président, Martin PIOLLET est nommé Secrétaire de séance.

**Feuille de présence**

La feuille de présence est certifiée conforme par le Président et par le Secrétaire de séance.

## Pouvoirs

Il est fait état des pouvoirs reçus en faveur de :

- 2 799 Président Robert BARGET (nominatifs et en blanc)
- 1 Maryse BOUZIN
- 1 Joël BOUZIN
- 2 Pierre DELIEUTRAZ
- 1 Marie-Louise DELIEUTRAZ
- 1 Alain HORNOY
- 1 Corinne HUGON

## Quorum

En préambule, le Président M. Robert BARGET rappelle que les règles de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire sont définies à l'article 15 des statuts de l'Association.

En application de l'article 15-8 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si 1 000 adhérents ou 1/30<sup>ème</sup> des adhérents au moins sont présents ou représentés.

Si lors de la 1<sup>ère</sup> convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une 2<sup>ème</sup> Assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des adhérents présents ou représentés. Dans cette hypothèse, la convocation pour la 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale vaut pour la 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale qui se réunit sur le même ordre du jour, dans les conditions indiquées dans la convocation adressée aux adhérents.

Le quorum requis a été atteint lors de la première convocation (2 806 pouvoirs), Robert BARGET Président de l'ADPS et Claudine CADIOU Secrétaire Générale de l'ADPS ouvrent la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 15h.

RB  
CK

## Ordre du jour

**Préambule : Allocution de bienvenue du Président** qui remercie l'ensemble des acteurs de l'ADPS et d'Allianz pour leur engagement et leur travail.

**1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale.**

*Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2018.*

**2. Rapport d'activité du Conseil d'Administration.**

*Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration.*

**3. Approbation des comptes de l'exercice 2018 et affectation du résultat.**

*Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.*

**4. Quitus aux Administrateurs.**

*Résolution : L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2018.*

**5. Evolutions réglementaires :**

Impacts de la mise en œuvre de la Réforme 100 % Santé et de la lisibilité des garanties sur les contrats complémentaires santé souscrits par l'ADPS.

**6. Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.**

*Résolution : Conformément aux dispositions de l'article 15.13 des statuts et dans la limite du troisième alinéa du I de l'article L. 141-7 du Code des assurances, l'Assemblée Générale donne délégation au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires, notamment la prise en compte du 100 % Santé tel que présenté au point n° 5 de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.*

**7. Autorisation de l'Assemblée Générale pour la modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS.**

*Résolution : Après avoir pris connaissance des modifications convenues avec l'assureur partenaire des dispositions essentielles au-delà des évolutions réglementaires, de contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS, l'Assemblée Générale autorise ces modifications.*

**8. Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale.**

**9. Informations générales et feuille de route 2019.**

**10. Questions diverses.**

---

Claudine CADIOU, Secrétaire Générale de l'ADPS présente les points de l'Assemblée Générale :

### 1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale

Les Adhérents ont pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2018 et n'ont pas de question, il est procédé à son approbation.

- *L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2018 par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

### 2. Rapport d'activité du Conseil d'Administration.

En préambule, Claudine CADIOU rappelle aux Adhérents que l'ADPS, association souscriptrice de contrats d'assurance individuelle et collective auprès d'Allianz dans le domaine de la santé et de la prévoyance regroupe plus de 440 000 adhérents assurés Santé & Prévoyance Individuelle ainsi que plus de 50 000 entreprises adhérentes au profit de leurs salariés.

L'ADPS a comme objet :

- de développer la protection Santé Prévoyance, notamment pour les TNS (loi Madelin) et faire adhérer les entreprises à des contrats collectifs au profit de leurs salariés,
- d'aider les adhérents/assurés en difficulté (aide sociale),
- de soutenir les associations et établissements qui œuvrent dans le domaine de la santé,
- de faire de l'information sur la santé et la protection sociale (magazine « Echos Santé », lettre aux chefs d'entreprise, site internet).
- de mener des actions de prévention santé sur le thème « Bien Vivre pour Bien Vieillir »,
- de soutenir la recherche médicale notamment sur la prévention du vieillissement (avec l'Institut Européen d'Expertise en Physiologie).

Outre les activités courantes qu'elle vient de rappeler, Claudine CADIOU retrace les principales activités de l'Association en 2018.

- **Un rappel de l'Agenda** avec les différentes instances associatives qui se sont tenues et qui ont été particulièrement actives en 2018 :
  - 3 Conseils d'administration : mars, juillet et décembre
  - 6 Réunions du bureau et du conseil d'administration : janvier, mars, juin, septembre et 2 en décembre.
  - Plus différentes commissions et ateliers (commission assurance, commissions action sociale, comité de rédaction échos santé, ateliers événementiels Mars Bleu, Euronordicwalk, atelier prix de recherche médicale, ... qui se sont réunis tout au long de l'année.

RB  
✗

Claudine Cadiou rappelle que ces instances sont très importantes pour permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions. Et c'est grâce aux délégués bénévoles de l'ADPS, qui s'impliquent et se mobilisent au quotidien, que l'ADPS donne une image dynamique et attrayante pour de nombreux acteurs dans les domaines de la prévention santé et de l'action sociale.

### ***Un point sur les activités majeures de l'année***

#### **➤ La commission assurance qui s'est tenue le 28 septembre 2018**

Claudine Cadiou rappelle l'importance de cette commission : l'ADPS est souscriptrice de contrats d'assurance de groupe en santé et prévoyance auprès d'Allianz auxquels peuvent adhérer des personnes physiques ou des personnes morales (entreprises au profit de leurs salariés). Préalablement à l'adhésion au(x) contrat (s) d'assurances, ces personnes adhèrent à l'ADPS.

En 2018, il n'y a pas eu de modifications substantielles des contrats santé et de prévoyance souscrits par l'ADPS.

L'évolution des tarifs comme chaque année a pris en compte l'évolution des dépenses de santé et l'impact de mesures règlementaires telles que l'augmentation du forfait journalier à l'hôpital ainsi que l'augmentation des dépassements d'honoraires des professionnels de santé avec des variations selon les régions.

La réforme 100% santé a été présentée aux membres de la commission assurance. Lors de cette commission seuls les grands principes de la réforme étaient connus : « éviter le renoncement aux soins » sur 3 postes de santé : optique, prothèses dentaires, prothèses auditives, avec une mise en place progressive de la réforme à partir de 2020.

Les modifications apportées dans les contrats d'assurance liées à cette réforme ont été présentées en détail à la commission assurance du 13 septembre 2019.

#### **➤ L'engagement de l'ADPS dans la prévention avec des opérations organisées au niveau national auprès du grand public**

##### **« Mars Bleu »**

L'ADPS a pris l'initiative d'accompagner les Ligues départementales contre le Cancer dans l'opération Mars Bleu « mois de promotion du dépistage du cancer colorectal »

L'engagement de l'ADPS a été décidé à la fin de l'année 2017. Il s'est traduit, en 2018, par le déploiement de 37 animations partout en France. Ainsi l'ADPS confirme son implication dans le domaine de la prévention santé grâce à la mobilisation de ses équipes régionales.

L'ADPS a décidé de renouveler l'opération en 2019.

RB  
✗ ✗

« EuroNordicWalk – Méaudre 8,9,10 juin 2018 »

« l'EuroNordicWalk », c'est la 2<sup>ème</sup> grande opération de prévention santé menée chaque année par l'ADPS auprès du grand public. En 2018, l'ADPS partenaire majeur de l'événement, était une nouvelle fois au rendez-vous dans le Vercors avec des actions de prévention concrètes sur son stand.

Un stand de 100 m<sup>2</sup> et toute une équipe mobilisée aux couleurs de l'ADPS pour proposer :

- 1 atelier « Conseils en nutrition » animé par une diététicienne,
- 1 atelier « Tests de la mémoire » animé par une neuropsychologue,
- 3 ateliers « Tests de sensibilisation au risque cardiovasculaire » animés par 3 infirmières,
- 1 atelier « Gestes qui sauvent » animé par une équipe de formateurs spécialisés (nouveau 2018)

L'assureur partenaire était également présent sur le stand pour répondre aux questions des visiteurs sur leurs contrats d'assurance.

Chaque année, l'ADPS propose un nouvel atelier sur son stand et accueille toujours plus de visiteurs : des habitués qui reviennent chaque année et de nouvelles rencontres. En 2018, l'opération s'est encore révélé être un succès.

➤ **La volonté de l'ADPS d'accompagner les entreprises dans le domaine de la prévention auprès de leurs collaborateurs**

L'Association en partenariat avec Allianz a signé un contrat en 2017 avec la startup « bepatient » pour proposer un test innovant de sensibilisation aux risques cardiovasculaires.

*Le test s'effectue au moyen de dispositifs médicaux connectés incluant le prélèvement d'une goutte de sang au bout du doigt et d'un questionnaire sur les habitudes de vie. Il se déroule avec la présence d'une infirmière et dure 15 mn. Le dispositif définit un niveau de risque qui est commenté par l'infirmière ; les résultats sont ensuite communiqués par mail en toute confidentialité.*

L'association déploie ce dispositif auprès des entreprises et plus spécifiquement auprès des grandes entreprises (plus adapté compte-tenu des effectifs présents sur site). A l'occasion de certains événements « grand public » comme l'Euronordicwalk le dispositif est également proposé.

La montée en charge du déploiement de cette action s'est faite en 2018 avec la réalisation de 32 campagnes et un retour toujours très positif de la part des entreprises bénéficiaires.

Il y a un réel effort de déploiement et de communication à réaliser sur cette action de prévention, mais au final une réelle valeur ajoutée pour l'ADPS.



➤ **L'engagement de l'ADPS en régions dans l'accompagnement du handicap, de la maladie, de la promotion du lien intergénérationnel et de l'intégration sociale**

Ce sont plus de 60 projets régionaux, interrégionaux et nationaux qui ont été soutenus en 2018 : handisport, dossards solidaires, accompagnement et animation à l'hôpital, soutien aux aidants, prévention du suicide chez les jeunes, participation à l'achat d'équipement pour les personnes en situation de handicap, participation au lancement et à la diffusion d'un livret pédagogique destiné aux personnes déficientes intellectuellement pour se soigner ... Tous les projets soutenus se sont traduits par 220 000 euros de dons.

Claudine Cadiou rappelle que l'ADPS est reconnue pour son engagement et son savoir-faire dans la prise de contact avec les associations locales qui s'investissent sur des projets solidaires et porteurs de valeurs pour toutes les personnes qui en ont besoin.

Ces actions solidaires sont un vecteur de communication important pour l'ADPS et Allianz, l'assureur partenaire ; des reprises dans la presse locale, des interviews radios, télévision, ...

➤ **L'engagement de l'ADPS auprès de ses adhérents en difficultés**

Il est constaté une augmentation des demandes d'aides sociales entre 2017 et 2018 : +14% en nombre et + 35% en montant ; l'aide moyenne accordée par dossier est de 400 € et ne varie pas.

On a commencé à avoir des demandes d'aide sociale des salariés des entreprises. Ces dernières représentent 6%.

En 2018, la commission sociale a décidé de faire des évolutions dans les grilles d'attribution avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les évolutions suivantes ont été prises en compte :

- Suppression du délai de carence d'1 an de vie du contrat d'assurance pour obtenir une aide,
- Suppression du délai de 2 ans entre 2 demandes, dès lors que ces demandes sont de nature différente,
- Augmentation de l'aide et révision des conditions d'octroi pour les aides financières obsèques,
- Extension du quotient familial pour les salariés des entreprises ce qui équivaut à traiter les demandes des adhérents individuels et celles des salariés des entreprises de manière égale,
- Ajout du poste orthodontie pour adultes et enfants. Il y a souvent des restes à charge importants. Si une prise en charge existe pour les enfants, elle est inexistante pour les soins des adultes qui parfois se révèlent être des actions de prévention, on est donc à la fois dans la solidarité et la prévention.

Concernant les demandes d'aides spécifiques, qui ne sont pas traitées par les grilles d'attribution, la commission sociale s'est réunie 7 fois en 2018 et a traité 112 dossiers, en augmentation par rapport à 2017 (80 demandes).

Les demandes d'aide sociale peuvent traduire une détresse sociale, mais l'augmentation des demandes peut s'expliquer aussi par le fait que l'ADPS est de plus en plus connue des assurés et des réseaux de distribution Allianz et que par-là même, elle est de plus en plus sollicitée.

Dans le soutien que l'ADPS apporte à ses adhérents, il y a aussi les colis naissance pour marquer les beaux événements : en 2018, 4 104 colis naissance ont été distribués aux adhérents ayant souscrit un contrat santé individuelle. C'est un peu moins qu'en 2017 (4 268 colis).

➤ **La communication auprès des adhérents**

L'ADPS informe ses adhérents en communiquant au moyen de différents supports :

- Le magazine « Echos Santé » dans sa version « papier », envoyé 3 fois par an à ses adhérents assurés individuels. On y trouve des sujets liés à la santé et à la prévention, mais aussi des articles consacrés à l'actualité de l'association.
- La newsletter « Vigi'santé » envoyée 3 fois par an à ses adhérents chefs d'entreprises. On y trouve des sujets réglementaires, des sujets liés aux risques professionnels, à la santé au travail.
- Le site [www.adps-sante.fr](http://www.adps-sante.fr) et la page facebook sont alimentés en continu par l'actualité santé et les actions menées par l'association.

L'ADPS est de plus en plus sollicitée (par les réseaux commerciaux d'Allianz, par des professionnels de santé, des acteurs de la prévention, ...) pour publier sur son site ou dans son magazine « Echos santé » de l'information qui traite de la santé et de la prévention. C'est une marque de reconnaissance forte envers l'ADPS et qui montre que ses vecteurs de communication fonctionnent.

➤ **L'ADPS soutient la recherche médicale**

L'ADPS continue son soutien au prix de recherche qui est attribué annuellement. En 2017, le Dr Guido Kroemer était récompensé pour son travail novateur dans les domaines de la biologie cellulaire et la recherche sur le cancer ; en 2018, c'est le Dr Franck Oury pour ses travaux sur le vieillissement du cerveau et les fonctions cognitives.

En 2018, l'association et l'IEEP (Institut Européen d'Expertise en Physiologie), l'institut avec lequel est remis le prix de recherche, ont renouvelé leur partenariat pour 3 ans.

L'association n'a pas renouvelé son partenariat avec l'association « La tomate contre la dystonie » mais souhaite continuer à travailler avec le Pr Coubes. Ce professeur est venu présenter ses travaux sur la dystonie, au congrès de l'association en octobre 2018. Ces travaux sont porteurs de progrès pour l'avenir et bénéficient à tout le monde.

➤ **L'ADPS se met en conformité avec le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données)**

L'association traite de la donnée personnelle et sensible à travers les demandes d'aides sociales qu'elle reçoit ; au-delà de l'aspect réglementaire, il est important que cette donnée soit traitée avec dignité, confidentialité et sécurité.



En 2018, l'ADPS a réalisé différentes actions avec l'appui d'une avocate spécialisée :

- Formation des membres de la commission sociale, des membres du secrétariat permanent, du personnel du sous-traitant en charge du traitement des aides sociales ;
  - La cartographie et l'aménagement des processus de gestion,
  - La mise en place du recueil de consentement pour toute demande d'aide sociale,
  - L'information auprès de nos adhérents.
- **L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.**

### 3. Approbation des comptes de l'exercice 2018 et affectation du résultat.

Alain HORNOY, Trésorier et Laetitia Monti & Sebastien Jin du Cabinet RSM, présentent les comptes de l'ADPS.

#### ADPS NATIONALE – COMPTE DE RESULTAT 2018

##### RECETTES en K€

<i>Cotisations statutaires</i>	3 219 k€
<i>Produits financiers</i>	<u>16 K€</u>
<b>Total</b>	<b>3 235 k€</b>

##### CHARGES en k€

<i>Echos Santé et site ADPS</i>	617 k€
<i>Aides sociales &amp; Dons</i>	712 k€
<i>Partenariats</i>	269 k€
<i>Autres charges</i>	614 k€
<i>Comptabilité Externalisée</i>	55 k€
<i>Frais bancaires</i>	2k€
<b>Total</b>	<b>2 269 k€</b>

RESULTAT avant impôt\* en k€ : 966 k€

\*(impôts sur les bénéfices des placements : 4 k€)

La solidité financière de l'association est aujourd'hui acquise et les réserves de l'association lui permettent de répondre à son objet et à ses engagements.

- **L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et décide d'affecter le résultat en report à nouveau, à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.**

RB  


#### 4. Quitus aux administrateurs

Après la présentation :

- du rapport d'activité du Conseil d'Administration 2018,
- et des comptes de l'exercice 2018.

Claudine Cadiou demande à l'Assemblée Générale de donner quitus au Conseil d'Administration pour toutes les actions accomplies au cours de l'année 2018.

- ***L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2018 par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***

#### 5. Evolutions réglementaires

Claudine Cadiou présente la réforme « 100% santé ». Les contrats concernés sont tous les contrats complémentaires santé responsables en assurance individuelle et en assurance collective (contrats taxés à 13,27% (TSA<sup>1</sup>) au lieu de 20,27% quand ils ne sont pas responsables).

Les assurés en assurance individuelle ou collective recevront un courrier au dernier trimestre 2019 les informant des modifications apportées à leurs contrats.

L'esprit de la réforme :

- Eviter le renoncement aux soins avec la création de 3 « paniers de soins » : optique, prothèses dentaires, aides auditives et un reste à charge à zéro pour l'assuré,
- Donner une meilleure lisibilité des garanties de complémentaire santé de façon à ce que les assurés puissent comparer les différentes offres proposées sur le marché de l'assurance.

Un déploiement progressif de la réforme :

- 2019 : PLV<sup>2</sup> pour les professionnels de santé sur les aides auditives et les prothèses dentaires,
- 2020 : PLV pour les professionnels de santé sur l'optique,
- 2020 : « 100% santé » pour l'optique et en partie pour les prothèses dentaires,
- 2021 : « 100% santé » pour les aides auditives et en totalité pour les prothèses dentaires dans le panier de soins.

Claudine Cadiou rappelle que les assurés santé Allianz peuvent déjà bénéficier de lunettes sans reste à charge en utilisant les services proposés par le réseau de soins Santéclair.

---

<sup>1</sup> Taxe de Solidarité Additionnelle

<sup>2</sup> Prix Limite de Vente

## 6. Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

- ***L'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 15.13 des statuts et dans la limite du troisième alinéa du I de l'article L. 141-7 du Code des assurances, donne délégation au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires, notamment la prise en compte du 100 % Santé tel que présenté au point n° 5 de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale, par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***

## 7. Autorisation de l'Assemblée Générale pour la modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS.

Claudine CADIOU souligne l'absence de modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance en 2018.

- ***L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des modifications convenues avec l'assureur partenaire des dispositions essentielles de contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS, l'Assemblée Générale autorise ces modifications par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***

## 8. Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale

Depuis 2018, l'association conduit un programme de mise en conformité sur différents sujets : RGPD, statuts, conventions de dons, ..., pour sécuriser l'activité de l'association et être en mesure de pouvoir justifier de cette mise en conformité à tout moment.

Dans cette logique, le Conseil d'Administration du 26 septembre 2019 a approuvé à l'unanimité des Administrateurs présents et représentés les budgets 2019-2020 dans une nouvelle forme de présentation répondant à une mise en conformité, qu'il trouve plus claire et plus lisible.

Le trésorier de l'ADPS, Alain HORNOY présente ensuite les budgets synthétiques et détaillés, 2019 - 2020 dans leur nouvelle forme.

Les budgets 2019 et 2020 sont présentés par nature de missions de l'ADPS. Cette présentation intègre également la nature des adhésions : individuelles et entreprises et leur répartition. Elle permet enfin de répartir les coûts de mise en œuvre des différentes actions engagées pour chacune des missions de l'ADPS.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec le cabinet comptable NSO Externalisation qui prendra en charge la comptabilité de l'ADPS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La collaboration entre l'ADPS et RSM cessera au 31/12/2019.

RB Cf  
~~RB~~

La présentation synthétique des budgets montre que :

- les recettes sont constituées des cotisations statutaires issues : des adhésions individuelles, des adhésions entreprises et, dans une mesure très limitée, des revenus financiers.
- les dépenses s'articulent autour des 3 axes :
  - o missions de prévention et d'accompagnement santé de l'ADPS
  - o actions de solidarité
  - o coûts de fonctionnement de l'association.

Cette nouvelle présentation budgétaire rend plus lisible l'activité de l'association. Au-delà de l'objectif de mise en conformité, cette présentation permettra de mieux communiquer auprès de l'ensemble des adhérents individuels et entreprises.

### **9. Informations Générales et feuille de route 2019**

L'Association poursuit le développement de la prévention dans les entreprises et auprès du grand public :

- Déploiement de campagnes de sensibilisation aux risques cardiovasculaires dans les entreprises (à fin décembre 2019 : 70 campagnes réalisées et planifiées)
- Déploiement de nouvelles animations ; l'ADPS a pu expérimenter le test du souffle à l'Euronordicwalk avec un spiromètre,
- Mobilisation aux côtés des Ligues départementales contre le cancer dans l'opération « Mars Bleu » pour promouvoir le dépistage du cancer colorectal,
- Promotion de la marche nordique avec l'euronordicwalk, mais aussi à Albi,
- Développement d'un catalogue d'actions sociales collectives – pour l'instant l'association déploie essentiellement le dispositif « bepatient » mais l'association reçoit de plus en plus de sollicitations de la part des entreprises,
- ...

L'association travaille sa communication :

- Des supports de communication pour répondre aux demandes des entreprises, un film institutionnel, le site web en cours d'évolution.

L'association avance sur la mise en conformité RGPD.

L'organisation de l'association s'est renforcée avec une réunion plénière de l'ensemble des délégués, le changement du cabinet comptable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, une nouvelle instance : la commission études et projets pour répondre aux sollicitations.

### **10. Questions diverses**

Aucun membre présent ne désirant reprendre la parole, le Président remercie les intervenants et les Adhérents, et clôt la séance à 17 heures.

RB  
A  
A

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui est signé par :

**M. Robert BARGET**

Président de séance



**Claudine CADIOU**

Secrétaire Générale ADPS



**Martin PIOLLET**

Secrétaire de séance



A Paris la Défense, le 4 octobre 2019.

